

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 25 AVRIL 2017 À 20h15

PROCES-VERBAL No 343

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Emilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, présidente, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Pierre VUISSOZ et Philippe VASEY.
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2017
2. Communication du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 14 mars 2017
5. Présentation des comptes 2016
6. Point de la situation sur les dossiers en cours
7. Propositions individuelles

Mme Jaquier, présidente, ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 23 mars 2017.

Mme Bovy indique qu'il faut compléter son intervention en page 1775 : « Il faut bien *savoir* que la Cour des comptes donne des injonctions. Elle ne fait pas de jugement et *ses avis n'ont pas de valeur contraignante* ».

Mme Bovy s'étonne également que M. Vasey dise que la commission a décidé de se réunir en présence de M. Tanari.

M. Vasey confirme qu'il faut dire que « la commission a décidé *de ne pas se réunir à chaque fois en présence de M. Tanari et de* mieux définir ce qu'elle veut, notamment le programme de cette parcelle ».

Le procès-verbal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

2. Communication du bureau du Conseil municipal

Mme Jaquier indique, à titre informatif, qu'elle a reçu un courrier de l'association « Stop TiSA » (relatif à l'accord sur le commerce des services en négociation à l'OMC) qui demande aux communes de se déterminer contre le démantèlement des services publics.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** signale que Stéphane Todesco a accepté le mandat de conseiller municipal résultant du départ de M. Monnard. Il prêtera serment en septembre 2017.
- **Me Cramer** ne s'occupe plus des intérêts des Röthlisberger concernant l'auberge de Dardagny. Cela veut dire qu'ils ont refusé l'offre de la commune. La suite se passera le 8 mai 2017 au tribunal.

- Les travaux pour les nouvelles canalisations vont être effectifs à La Plaine à partir de mardi prochain et jusqu'au 30 juin 2017. Des complications sont apparues, mais il a été possible de trouver des arrangements. La sortie de l'école donnant sur la route de La Plaine sera fermée et l'arrêt du bus sera légèrement déplacé. Il y aura ainsi moins de problèmes et davantage de sécurité.
- L'exécutif a reçu une lettre favorable de M. Barthassat pour la fermeture de la route de Chalamont. Il faut maintenant coordonner la suite avec les autorités françaises qui doivent obtenir une autorisation du préfet, puis il faudra une autorisation de construire pour la barrière.
- Lors de sa prochaine séance, le Conseil municipal se prononcera sur une résolution concernant une demande au Conseil d'État pour engager la procédure d'adoption pour le changement de la zone pour revenir en 4B suite au DSO-PB.
- Concernant l'installation de panneaux limitant la vitesse à 40 km/h, l'État prendra en charge une partie de ceux-ci. Il reste à déterminer lesquels la commune devra installer.

Mme Rivoire demande pour quelle raison il n'est plus possible d'effectuer de contrôle de vitesse sans ces panneaux.

M. Duchêne explique que toutes les intersections doivent être signalées avec une limitation à 40 km/h pour qu'un dépassement de cette limitation puisse être amendé.

Mme Ramu se demande s'il ne serait pas possible de peindre des limitations de vitesse sur la route.

M. Duchêne répond que c'est possible, mais uniquement pour la zone 30 km/h. D'ailleurs, l'exécutif va faire une demande pour mettre le village en zone 30 km/h.

M. Vasey s'interroge sur l'installation de panneaux 40 km/h si le village devient une zone 30 km/h à brève échéance.

M. Duchêne indique que l'exécutif a pris en compte cet aspect.

- **Mme Zoller** signale qu'il restait un poste à pourvoir à la crèche. Une personne de Dardagny a été reçue à ce titre, mais elle a décliné le poste et la crèche a finalement dû embaucher une personne venant de France. En effet, parmi les candidatures qui correspondaient, aucun candidat de Suisse ne voulait d'un poste à 50 % ou alors demandaient impérativement à avoir congé le mercredi alors que la crèche avait précisément besoin de collaborateurs ce jour-là.
- Une fête, à laquelle le Conseil municipal est convié, sera organisée pour la fermeture de Zébulon, le 16 juin 2017 à 17 heures.

La Mairie n'a pas encore eu de retours sur la mise à disposition des locaux pour l'organisation d'un café-rencontre, mais le délai pour la réponse a été donné jusqu'à la fin juin. Ensuite, il sera possible de déterminer l'avenir des locaux.

- Dans le cadre du projet Robin des Watts, les élèves de 7P présenteront leur travail à tous les élèves de l'école. Il a été proposé de poursuivre la présentation à 18h00 à tous les parents de l'école. Le Conseil municipal est également convié à cette présentation, notamment pour apporter son aide pour la verrée qui sera organisée.
- La création d'un club de tennis annoncée dans le journal a été remise à une date ultérieure. Le comité comptait en fait récupérer toutes les personnes abonnées auprès de la Mairie, or **Mme Zoller** lui a toujours dit que ces deniers pouvaient participer au club de tennis, mais qu'il n'était pas possible de les obliger à le faire, surtout que l'abonnement coûte 50 F de plus que celui que propose la Mairie. Cela étant, la Mairie avait promis au comité qu'il pouvait disposer

d'un terrain tant que l'autre terrain restait disponible. Elle a également dit qu'elle ne facturerait pas les terrains, la salle pour le mini-tennis ou l'entretien des terrains durant la première année, ce qui serait ensuite amené à être revu en fonction de la montée en puissance du club. Les choses ont apparemment été mal comprises par le comité et il a souhaité mettre en suspens le projet en attendant qu'un accord soit trouvé avec la Mairie. Pour la Mairie, l'accord est très clair. Que le club cherche à recruter les abonnés de la Mairie (leurs contacts ont été donnés au comité) et qu'il fasse en sorte d'avoir une plus-value pour faire en sorte que ceux-ci préfèrent s'inscrire chez eux, la Mairie ne les empêchera pas de le faire. Par contre, elle n'obligera pas ses abonnés à adhérer au club de Tennis. Il faut également signaler que les portes ouvertes ont été annulées.

M. Vasey se demande s'il est viable d'avoir deux courts et deux structures sur un si petit espace.

Mme Zoller indique que le système actuel de réservation de la Mairie fonctionne très bien. La Mairie était prête à garantir un court au club, mais ils voulaient les 2 courts et tous les abonnés, or il ne semblait pas adéquat de donner 2 courts à un club qui démarre. Il se trouve également que 8 joueurs sur les 40 ont déjà dit qu'ils n'étaient pas intéressés par un éventuel changement. À un moment donné, c'est au club de démontrer qu'il y a une vraie volonté de démarrer et d'avoir une vraie valeur ajoutée.

Mme Rivoire aimerait connaître le nombre actuel d'abonnés pour ces terrains.

Mme Zoller répond qu'il y a une quarantaine d'abonnés auprès de la commune. Il faut préciser que le montant de la cotisation des abonnés permet de payer l'entretien des terrains tous les deux ans.

Mme Rivoire trouvait très bien l'idée qu'un club de tennis soit créé. Elle trouve toutefois dommage qu'il n'y ait pas de dialogue possible.

Mme Zoller précise que le dialogue n'est pas rompu, mais le comité est parti tête baissée en pensant récupérer les abonnés, ce qui n'a jamais été prévu. Il a également été dit que l'idée de créer un club viendrait de la Mairie, ce qui n'est absolument pas le cas.

- **Mme Rivoire** est interpellée par une remarque de Mme Danielle Wyss qui avait demandé l'organisation de cours de pilate. Elle constate que les citoyens ne sont pas forcément conscients de la manière dont fonctionnent les clubs, notamment au niveau de leur indépendance vis-à-vis de la Mairie.

Mme Zoller explique que, tant pour le tennis que pour le pilate, il faut voir avec la Mairie pour les terrains ou les locaux. Pour le pilate, **Mme Zoller** a demandé à la gymnastique du Mandement ce qu'il était possible de faire, mais la Mairie n'entend pas mettre en place elle-même des cours.

Concernant les cours de pilate, Mme Wyss a dû trouver un deuxième professeur et cela fonctionnera comme pour la zumba. Comme c'est une personne qui sera payée par les cotisations, la salle sera facturée au même prix que pour la zumba. **Mme Zoller** précise que si une solution avait été trouvée avec du bénévolat, la Mairie aurait volontiers fait un effort.

- La Marie a reçu un beau mot de remerciement des élèves de 8P pour la sortie du Crozat.
- Les promotions auront lieu le 1^{er} juillet 2017 à Russin. Le rendez-vous pour les conseillers municipaux est fixé à 15h pour le gonflage des ballons et, le lendemain, à 10h00 pour le rangement.

[Le Conseil municipal effectue une pause]

- **M. Carrara** signale que les trois bureaux sélectionnés par le jury ont accepté de participer au concours concernant les vestiaires du terrain de football. Il s'agit de l'atelier Bonnet, Thinka Architectes et l'atelier d'architecture Reto Ehrat. Le Conseil municipal sera tenu au courant de l'évolution du dossier.
- La Mairie a aussi rencontré un représentant de Pro Natura et un représentant de la DGT pour la modération du trafic sur la route de l'Allondon aux environs du restaurant. Pro Natura va maintenant prendre contact avec un bureau d'ingénieurs en mobilité et reviendra vers la Mairie avec un projet plus précis.
- La Mairie a profité de la présence de M. Arcidiacono de la DGT pour valider la pose des potelets sur la route du Mandement. Le DETA souhaite également obtenir un rapport auprès 6 mois sur le fonctionnement pour une décision finale du maintien ou non de ces potelets.
- Cela a également été l'occasion d'aller voir le passage pour piétons en face de chez Sophie Dugerdil. Vu qu'il se situe dans une courbe, ils ont convenu qu'il était effectivement préférable qu'il y ait deux panneaux de chaque côté et non pas un seul comme cela doit être en principe le cas.
- Le DETA voudrait supprimer le passage piéton sur la route de La Plaine situé juste avant le pont en venant depuis le moulin. En effet, un passage n'est plus autorisé à un tel endroit selon les normes actuelles et, une fois que la route aura été refaite avec un revêtement phonoabsorbant, ils ne repeindront plus le passage piéton. Dès que la Mairie aura reçu un courrier officiel à ce propos, elle leur signalera son désaccord en leur disant que, s'ils suppriment quelque chose, ils doivent le remplacer par autre chose. Le souci est que, s'il y a un accident, l'automobiliste ou le piéton pourrait se retourner vers l'État parce que le passage piéton n'est pas dans les normes. Une solution pourrait être de prévoir une traversée au niveau de l'îlot se trouvant vers Firmenich, de faire un trottoir longeant tout le parking de Firmenich ainsi que de creuser un passage pour les piétons sous les voies afin de rejoindre le trottoir existant de l'autre côté, mais l'État n'entre pas en matière faute de moyens financiers.
- Concernant les travaux à La Plaine, une personne de l'entreprise Piasio sera présente durant les premiers jours des travaux pour voir où les parents et les enfants passent et sécuriser au mieux ces endroits.
- Une séance a eu lieu concernant l'entretien et l'utilisation du terrain de football. Elle s'est très bien déroulée. Suite aux chutes d'arbres, la Mairie a rappelé qu'il est interdit de se parquer à l'intérieur du stade et que, si un arbre devait tomber sur un véhicule, la commune se dégage de toute responsabilité. Cela a été très bien compris par le président du FC Donzelle. Une séance a également été organisée avec le FC Donzelle, la Mairie et les personnes qui ont la responsabilité du Terrain (M. Pottu et son suppléant M. Guerreiro) pour redéfinir le travail de chacun. Il s'agissait surtout de définir qui donne l'autorisation de jouer sur le terrain et éviter d'éventuelles tensions à ce sujet.
- Le projet d'aménagement pour le carrefour de La Plaine a reçu une première recommandation favorable. La commune étant chargée d'envoyer le dossier, elle doit maintenant faire signer le propriétaire pour que la construction soit possible. Par ailleurs, il faut encore définir quelle sera la participation financière de chacun.
- **M. Duchêne** souhaite présenter une réponse de l'exécutif suite à plusieurs e-mails de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » :

Monsieur Le Président de la Commission « aménagement, bâtiments et emplacements »
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Suite aux différents échanges de mails entre la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » et l'exécutif, nous avons voulu préciser quelques points.

Loin de nous l'idée de dénigrer le travail important qui est fait en commission et afin d'apaiser une situation plutôt tendue. Nous aimerions vous dire que jamais nous n'avons sous-estimé le travail effectué dans les commissions, ni remis en question certaines de vos décisions, mais simplement vous faire nos commentaires et réflexions. Vous pouvez du reste en faire fi, car in fine c'est le Conseil municipal qui a le dernier mot.

Néanmoins, actuellement le fonctionnement de notre Conseil municipal n'est pas optimal, nous sentons des tensions à notre égard et ceci est malsain pour tous. Nous devons tous tirer à la même corde, ce qui nous permettra d'avoir un bilan positif en fin de législature.

Il est vrai qu'à Meinier nous avons mis la pression à la commission pour avancer sur le projet de la parcelle 614, mais depuis la situation a changé ; d'autres projets se sont ajoutés, Le carrefour de la Poste et le stade du Moulin entre autres. Notre engagement de milice nécessite de définir des priorités. Un bon projet est un projet terminé.

Ce qui nous interpelle ce sont la multitude de séances, obligatoires et importantes certainement, mais qui ont peine à aboutir à un projet concret, les commissaires ayant des avis divergents. Attention à ce que certains ne s'essouffent pas en route (il reste 3 ans de législature), car vous devez mener pour la plupart une vie de famille et une vie professionnelle en parallèle.

Peut-être n'avons-nous pas toujours fait tout juste, les temps d'avant ne nécessitaient probablement pas une rigueur exemplaire, cela dit, il est temps de fonctionner selon les règles demandées surtout pour un immense projet comme celui de la 614. Il faut que nous apprenions tous à mettre l'émotionnel de côté afin de garder le factuel et toujours penser qu'il s'agit de l'argent des contribuables (dont nous faisons partie) qui est en jeu.

Nous souhaitons recevoir dans un premier temps Philippe Vasey et Pascal Tanari, afin de comprendre le cahier des charges et les écarts liés aux différents devis pour la mise en place de la démarche participative pour le futur de notre parcelle 614.

Si la commission le désire, nous pourrions la recevoir dans un deuxième temps afin de répondre spécifiquement à leurs questions.

Nous sommes également interpellés par des notes de séances qui sont commentées en plénum alors que seule la commission est au courant, le restant du Conseil municipal n'ayant aucuns documents à lire, ils sont mis devant un fait accompli.

Après consultation de la Surveillance des communes, il est possible de faire plusieurs séances de commission sur un seul sujet avec un PV au final pour le Conseil municipal. Mais en aucun cas les notes de séances intermédiaires ne peuvent être discutées au Conseil municipal. Elles restent internes à la commission. C'est uniquement le PV final qui devra être approuvé, amendé ou renvoyé en commission.

Nous répétons qu'une commission ne peut pas se saisir d'un objet, c'est le Conseil municipal qui a la décision finale.

Concernant les écarts sur les devis demandés, le 2^e devis de M. Tanari étant à Fr. 50'000.- au lieu de Fr. 100'000.-, cela nous confirme la nécessité de demander chaque fois 2 à 3 offres.

Pour information nous vous confirmons l'expropriation temporaire de 2 ans sur notre parcelle 614 et ce, dès le début des travaux à la gare CFF, si tout va bien entre l'automne 2018 et l'automne 2020.

Voilà, j'espère que ce message de paix sera compris par tous, aux risques de nous répéter nous aimerions vous dire que jamais nous n'avons sous-estimé le travail effectué dans les commissions ni remis en question vos décisions, simplement nous essayons de vous apporter une petite expérience supplémentaire et vous faire nos commentaires.

Merci pour votre attention.

Mme Dugerdil remercie l'exécutif d'avoir rédigé ce courrier instructif. Cela conforte la commission dans l'idée que ses notes de séances ne sont pas destinées à être diffusées au Conseil municipal. Maintenant, il faut aller de l'avant.

M. Vasey demande quelles sont les notes de séance qui ont été discutées par le plénum.

M. Duchêne indique que des informations ont été données en séance du Conseil municipal.

M. Carrara ajoute que M. Vasey a également envoyé un courrier concernant la commission en mettant la présidente du Conseil municipal en copie alors que cette dernière n'est pas au courant des travaux de la commission.

Mme Jaquier estime qu'il s'agit maintenant de clarifier les procédures et de remettre les choses à plat.

M. Carrara précise que l'exécutif souhaite restaurer la confiance et éviter d'éventuelles tensions. En dialoguant, il sera possible d'arriver à de bons résultats.

M. Guerreiro a le sentiment que du temps a été perdu pour quelque chose qui n'est finalement pas si urgent.

4. Approbation du rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 14 mars 2017

Mme Ramu apporte une correction au point 1. L'indication dont il est question en page 3 est « *marche pour ...* » et non « *course pour ...* ».

M. Guerreiro note que des lots sont recherchés auprès de sponsors. Il signale qu'il peut peut-être obtenir des gourdes auprès de l'entreprise pour laquelle il travaille.

Le rapport de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Mme Rivoire remercie les commissaires pour leur accueil et leur soutien à cette démarche.

5. Présentation des comptes 2016

M. Duchêne rappelle que l'administration générale, ce sont les comptes de 0 à 0901. C'est pour cette raison qu'il y a d'assez grandes différences, la plus grande étant due aux Fr. 200'000.- payés pour amortir le terrain de la salle polyvalente et ainsi boucler ce dossier. Sinon, au niveau de l'administration générale, il y a eu de petites augmentations pour le traitement du personnel.

La commune a fait le nécessaire pour que ses comptes soient compatibles avec la norme MCH2, toutes les communes n'étant pas aussi avancées. La commune va également lancer un audit pour mettre en place un service de contrôle interne. Pour l'heure, elle attend les devis et cela sera fait sur le budget de l'année prochaine.

En rubrique 0500.310, il y a un dépassement pour le journal, mais c'était quelque chose de prévu.

En rubrique 0801.314, on constate un dépassement pour l'entretien du château. En effet, les salles, les appartements et les parquets ont été refaits.

Différents travaux ont également été faits à la salle polyvalente, notamment le remplacement du piano de la cuisine et les travaux pour le GIAP (cf. rubrique 0801.314). L'amortissement du terrain de la salle polyvalente figure en rubrique 0820.331.

Il y a eu une bonne surprise, en rubrique 0900.427, avec la redevance des SIG qui a été plus importante que prévu.

En rubrique 1400.311, le dépassement est lié à l'installation de bornes incendies supplémentaires à Malval et à La Plaine (chacune coûte Fr. 8'000.- à Fr. 9'000.-).

En rubrique 2100.461, la commune a reçu une subvention un peu plus importante de l'État pour le bus TPG.

En rubrique 3401.314, il y a eu un petit dépassement pour l'entretien du stade. Il est toutefois vrai que cela peut varier d'une année à l'autre.

Le dépassement, en rubrique 3401.312, est notamment dû à l'augmentation du prix du gaz.

En rubrique 3410.434, on voit que les abonnements de tennis ont rapporté Fr. 4'075.- à la commune en 2016, ce qui permet de financer l'entretien du terrain.

Mme Jaquier se demande si les terrains de tennis sont déjà amortis.

M. Duchêne répond qu'ils sont déjà amortis.

Mme Zoller signale qu'un terrain devra probablement être refait et que le devis se monte à Fr. 40'000.-.

En rubrique 5800.366, le montant dépensé est moins important que prévu. La commune n'a pas donné d'allocation de fin d'année étant donné qu'elle ne peut plus obtenir la liste des personnes qui pourraient en bénéficier en raison de la LIPAD.

En rubrique 6200.314, on voit que l'entretien des routes a coûté Fr. 117'796,20.- de moins que prévu. Cela pourrait changer en 2017.

Les billets CFF (cf. rubrique 6500.318) ont rapporté moins que prévu, mais ce n'est pas sur une année entière. Par ailleurs, il faut laisser deux ou trois années pour que leur utilisation entre dans les mœurs des habitants.

En rubrique 7200.318, le traitement des déchets a augmenté de Fr. 10'188,49.-, mais il ne faut pas oublier qu'il y a davantage d'habitants à La Plaine maintenant.

En rubrique 7106, la commune a payé Fr. 261'000.- pour les canalisations, mais elle reçoit en contrepartie Fr. 188'000.- du canton. Malheureusement, c'est un montant qui va encore baisser.

Mme Jaquier aimerait des précisions sur la rubrique 7100.314.

M. Duchêne répond qu'il s'agit de l'entretien des canalisations pour lequel la commune a moins dépensé que prévu.

En rubrique 7400.314, on trouve un dépassement en raison des travaux pour le mur du cimetière.

Au niveau des finances et impôts (cf. rubrique 9), le total des revenus est de Fr. 4'304'645,73.- pour un montant prévu au budget de Fr. 4'242'250.-. La commune a touché un peu moins au titre de l'impôt sur les personnes physiques et un peu plus au titre de l'impôt des personnes morales. Les montants touchés du fonds de péréquation intercommunal (rubrique 9000.408) sont un tout petit peu plus importants que prévu, mais ils baisseront peut-être dans les années à venir en raison de la crèche. Les revenus en lien avec la taxe professionnelle (cf. rubrique 9000.409) ont été de Fr. 595'730.- par rapport aux Fr. 550'000.- prévus.

Concernant l'auberge, rien n'avait été prévu au budget (rubrique 9502). Quelques dépenses ont été faites, mais elles sont compensées par le loyer.

Dans les comptes 2016, le total des charges a donc été de Fr. 4'398'961,55 et le total des revenus de Fr. 5'047'302,53, soit un boni de Fr. 648'340,98.

M. Duchêne précise que les Fr. 648'340,98 de boni vont être versés en trésorerie. Par ailleurs, il ne faut oublier que la commune a dépensé 1,8 million de francs pour l'achat de l'auberge qu'il n'est pas nécessaire d'amortir vu qu'elle fait partie du patrimoine financier de la commune.

Mme Jaquier indique que la séance de la commission des finances est fixée au 4 mai 2017

6. Point de la situation sur les dossiers en cours

Mme Jaquier trouve que la nouvelle mouture du journal est magnifique. Elle remercie Mme Bovy et Mme Zoller qui ont beaucoup œuvré pour que la commune ait un journal de qualité.

M. Duchêne rappelle que le Conseil municipal devra élire un nouveau président ou une nouvelle présidente, son ou sa remplaçant(e) ainsi qu'un secrétaire lors de la prochaine séance, qui sera également suivie d'un repas.

7. Propositions individuelles

- **Mme Bovy** indique, au nom de la commission culture, qu'une réunion a eu lieu avec la directrice de l'EMS et qu'un thé dansant sera organisé le 2 septembre 2017.

Plusieurs conseillers municipaux font remarquer que cette date ne leur convient pas.

Mme Bovy va voir s'il est possible de fixer une autre date.

- **Mme Bovy** était perplexe suite à la discussion qu'il y a eu sur les devis et la Cour des comptes lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle a donc pris contact avec François Paychère, magistrat de la Cour des comptes, qui serait d'accord de faire une présentation au Conseil municipal et à l'exécutif, pour autant que la demande vienne du maire.

M. Duchêne est tout à fait favorable à l'organisation de cette présentation.

L'organisation de cette présentation de la Cour des comptes est acceptée à l'unanimité

- **Mme Jaquier** a vu que la commune de Vernier faisait un gros démarchage contre les incivilités sur son site Internet. Elle se demande si la commune de Dardagny ne pourrait pas également réfléchir à l'utilisation de slogans-chocs.

Mme Zoller signale qu'un tiré à part assez choc sur les déchets est en préparation. Des autorisations ont été reçues pour l'utilisation des logos de la campagne sur le « respect ».

- **Mme Pythoud** fait savoir que la troupe de théâtre cartiginoise du Trabli, dont un comédien est son mari, commence ses représentations le 3 mai 2017.
- **M. Pottu** signale les concerts de la chorale mixte de Satigny qui auront lieu les 6 et 7 mai 2017.

Plus aucune proposition individuelle n'étant soulevée, **Mme Jaquier** lève la séance à 22h11

La présidente



Marie-Pierre Jaquier

Un conseiller municipal



José Pedrosa

Le secrétaire



Roger Wyss